

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/07/2009

Réception par le Prefet : 06/07/2009

Publication : 10/07/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2009-10-1-7

Séance du vendredi 3 juillet 2009

### **VENTE DE LOCAUX RUE DE LA 5ÈME DIVISION BLINDEE A COLMAR**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°299-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2008/5-1-4 du Conseil Général du 12 décembre 2008 relative aux moyens des services de l'Administration Générale,
- VU l'avis émis par France Domaine du 22 janvier 2008,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide la vente des locaux sis 4 rue de la 5<sup>ème</sup> Division Blindée à COLMAR, cadastrés sous section VA n° 8, lots n° 9, 10 et 57,
- ❖ autorise la signature par le Président ou son représentant de tous les documents découlant de cette aliénation,
- ❖ autorise la vente de ces locaux à Habitats de Haute Alsace au prix de 120 000 € net vendeur, les frais éventuels de notaire étant à la charge de l'acquéreur,
- ❖ précise que la recette liée à cette vente, d'un montant de 120 000 € sera imputée au programme B656, opération 2009-B656-485, chapitre 77, fonction 0202, nature 775, du budget départemental 2009.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté